



XIVÈME
FOIRE
DES

Sorcières de Mâlain

3 ET 4
JUN
2023

ENTREE : 5€ (GRATUIT -12ANS)
10H-20H RESTAURATION SUR PLACE
ARTISANAT/SPECTACLE/DEAMBULATION

WWW.SORCIERES-DE-MALAIN.COM
INFOS : SORCIERESDEMALAIN@GMAIL.COM



ATELEC ELECTRICITÉ GÉNÉRALE



Une idée lumineuse pour tous vos travaux d'électricité :

- Dépannage
- Mise en conformité
- Réfection d'ancien
- Construction neuve
- Chauffage électrique
- Câblage informatique
- Industrie

5, Impasse des Tilleuls - 21410 MALAIN
Route de Saulon - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
Tél./Fax : 03 80 23 64 75
Portable : 06 11 67 28 90

sbelec21@hotmail.fr



SB ELEC
électricité générale
neuf et rénovation

Bouttefray Sébastien
3 petite rue gaudot
21410 Malain

tel: 06.79.70.51.56

PIETRAPOLIS
IMMOBILIER



Edwige FAUGERAS
06 20 43 03 36

Estimation - Vente

e.faugeras@pietrapolis.fr
rue de l'église - 21410 PRÂLON

Bruno LACHICHE

Vente,
Entretien, SAV
adoucisseur d'eau
toutes marques,
piscine privée

54 bis rue Boudrot
21410 MALAIN
Tél. 03 80 23 62 80
Port. 06 28 04 82 18
E-mail : bruno.lachiche@dbmail.com

Un Grain
Ateliers SuCré
gourmands à domicile



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.ungrainsucre.com

  • 06.72.34.00.76 • ungrainsucre@gmail.com

Particuliers - Associations - Professionnels 21410 Malain

La Beauté Alex'ellence



Institut de Beauté
Savigny-sous-Mâlain

Épilations - Onglerie
Soins visage et corps
Maquillage - Bellypainting
Rehaussement de cils
Vente de produits

Tél. 07 88 23 85 08
www.la-beaute-alexellence.fr

Artisan Couvreur
Neuf ♦ Rénovation ♦ Entretien

Tous types de couvertures
Tuiles ♦ Ardoises...

Zinguerie
Cuivre ♦ Zinc ♦ Inox...



**ROZE
NICOLAS**
COUVERTURE-ZINGUERIE

21410 MÂLAIN
www.couverture-zinguerie-roze.com

09 50 18 53 94
♦ ♦ ♦
06 24 16 45 71

Tabac - Presse - Loto
de la Vallée de l'Ouche

NON STOP 6h / 20h - 7J/7

44 grande rue du haut - Fleurey-sur-Ouche
03 80 33 66 34



Le conseil municipal a approuvé le budget annuel de notre commune dans une période contrainte. La hausse du coût de l'énergie, les hausses des coûts en général impactent nos dépenses de fonctionnement.

Heureusement, ce contexte économique compliqué intervient alors que la situation de notre village est particulièrement saine, conséquence d'une politique vertueuse de plusieurs années.

En 2009, la préfecture nous convoquait, notre budget était déficitaire, la mise sous tutelle n'était pas loin... Nous avons dû faire une pause dans nos investissements et réduire la voilure.

Depuis, nous gardons la volonté de développer notre village, d'investir avec méthode mais ambition et sommes vigilants sur l'ensemble de nos dépenses, en fonctionnement comme en investissement.

C'est grâce à cette méthode de gestion que nous pouvons garantir un budget 2023 ambitieux, avec 750 000 euros de dépenses d'investissement prévues pour nos équipements, nos aménagements, nos différents services pour toujours améliorer les conditions de vie et les conditions d'accueil de notre village. Que ce soit dans le secteur des réseaux, des voiries, des bâtiments ou de l'aménagement urbain, nous poursuivrons en 2023 la même tendance que les années précédentes.

Nous avons décidé, encore cette année, de ne pas augmenter les taux d'imposition mais l'Etat augmentera les bases de 7.1%.

Cela fait trois ans que vous avez fait confiance à cette équipe, animée par la passion pour diriger la commune. Je tiens à les remercier pour leur travail et leur investissement au quotidien.

A Mâlain, nous rencontrons chaque jour des personnes de tous les âges dont les idées, les initiatives, le savoir-faire, le sens de l'innovation, la gentillesse et l'humour sont pour nous des sources d'inspiration, de motivation et qui me rappellent quotidiennement le sens de mon engagement de maire : être là avec vous, pour vous, afin d'améliorer encore notre si beau village.

Il y a une réalité, celle que nous vivons au quotidien : la générosité et les initiatives des bénévoles, le dynamisme et la créativité des entrepreneurs, des artisans, la disponibilité et le professionnalisme des agents, la mobilisation et la présence sur le terrain des élus...

Avec le retour du printemps, les forces vives de notre cité se mobilisent pour accueillir une nouvelle foire, préparer une saison touristique toujours plus riche et pleine d'espoir.

Profitez de ce temps pour apprécier la beauté de nos paysages, le réconfort de moments conviviaux, la joie de se retrouver et de partager, le bonheur de découvrir.

Je vous souhaite un bon printemps et un bel été en douceur.

Nicolas BENETON

La fête des voisins du Golf

26 mai 2023

Golf de la Chassagne

Foire des sorcières

Samedi 3 et dimanche 4 juin

Mâlain

Concert Cridhe - La Harpe Celtique

Samedi 24 juin - 18h30

Eglise de Mâlain

Festivités du 14 juillet

Vendredi 14 juillet

Salle des fêtes

Festival Around bout d'champ

Samedi 26 et dimanche 27 août 2023

Rue de la gare

Concert Little Treme & friends

Samedi 16 Septembre - 19h

Eglise de Mâlain

Ride & Run / Bike & Run

24 septembre 2023

Mont Chauvin

SUPER U

SOMBERNON

AVENUE DE LA BRENNÉ - 21540 SOMBERNON
TÉL. 03 80 33 32 04 - FAX : 03 80 33 35 17



Entreprise
Frédéric
Cruet

entretien des jardins

agrément
services à
la personne

SARL
Services à la Nature
élagage respectueux
abattage
création

06 06 74 47 17
26 rue Gaudot 21410 Mâlain



COUVERTURE - ZINGUERIE

Christophe BORDE

6 rue de la Poste
21410 MALAIN

Tél / Fax : 03 80 49 74 39 - GSM : 06 76 18 15 02

Le PIZZAIOLOGUE

le spécialiste de la pizza à emporter

Egalement fait maison :
Nems, rouleaux de printemps

depuis
10 ans
sur Mâlain

Tous les vendredis à Mâlain à partir de 18h
Entre l'église et la Mairie

☎ 06 83 00 43 30

→ État Civil

Naissances



PUNAL Pablo, 4 novembre 2022

VITTOZ Nelly, 1er janvier 2023

AUBÉ DE ROSSO Iris, 14 janvier 2023

RIQUET Zacharie, 24 février 2023

BRIÈRE Clément, 8 mars 2023

Mariages



NIEF Florence et ERRANT Sylvie, 11 mars 2023

JUSNEL Audran et DEFORGE Aurianne, 15 avril 2023

DAMBRUN Sébastien et PRUNIERES Aurélie,
6 mai 2023

Décès



CARRION Denise, 7 décembre 2022

COLOMBO Raymond, 19 décembre 2022

CHAINEAUX Jean, 29 décembre 2022

LERNOULD Pascal, 20 janvier 2023

MONIOTTE René, 20 février 2023

TORCHOT Marguerite, 10 avril 2023

GUERET Nadine, 11 avril 2023

WULLAERT Michel, 6 mai 2023

SARKISSOFF Eleanor, 12 mai 2023



21 novembre 2022

Etaient présents : Mme Luana ARGOLAS – Mme Cécile BAIL-LARGEAULT – M. Nicolas BENETON – Mme Cerise BLOUIN – M. Pascal CHAUVENET – M. Guillaume COLIN – Mme Jasmine FEDOR – M. Loïc JUPILLE – M. Arnault LEMAIRE – Mme Claire SALOMON – M. Cédric SELLENET - Mme Amélie SICAUD - Mme Bérénice TOUTANT

Absents excusés : Mme Françoise DUSSET - M. Alexandre LACROIX

1 – AJOUT DE DÉLIBÉRATION

Proposition vente d'une partie de parcelle

Réactualisation d'un devis de travaux

2 – EVOLUTION DES COMPÉTENCES DE LA CCOM ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Les conseillers communautaires représentant la commune de Malain, font un résumé du dernier conseil qui a eu lieu le 27 octobre dernier, toutes les décisions prises sont consultables sur le site de la CCOM dans la rubrique « Nous connaître – Décision des élus »

- Les difficultés financières de la CCOM ne proviennent pas d'une mauvaise gestion mais de l'absence du transfert des moyens financiers par les communes lors du transfert des compétences, ainsi que du refus depuis plusieurs exercices budgétaires d'augmenter les taux d'imposition.

- Le conseil communautaire a décidé de ne plus assumer certaines compétences optionnelles de la CCOM. Il sera proposé aux communes de les reprendre.

- La Communauté de communes continuera à assumer le périscolaire mais changera les modalités de l'accueil et les 2 relais des assistantes maternelles sont conservés.

Les conseillers municipaux déplorent l'absence de communication et les inexactitudes relayées par la population, les réseaux sociaux et la presse.

3 – AIDE PONCTUELLE À UN HABITANT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les problèmes ponctuels d'un habitant de la commune, qui suite à une fuite d'eau à l'extérieur de sa maison provoquée par le gel d'un pistolet d'arrosage, rencontre de grosses difficultés pour honorer les frais de sa facture d'eau provenant de la Communauté de Communes Ouche et Montagne.

La commission sociale s'est réunie afin d'étudier cette demande.

Le conseil municipal, après avoir étudié les pièces constitutives du dossier et après en avoir délibéré, décide de répondre favorablement à cette demande en participant au règlement de la facture de la CCOM, à hauteur d'un montant de 500 €.

4 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide des subventions allouées au budget 2022 :

Comité des fêtes : 300 € qui correspond à un remboursement d'une facture que le comité a pris en charge pour le compte de la mairie lors du repas des anciens,

Association les Belles Laideurs : 200 € qui correspond au fleurissement du lavoir « vert » que l'association a pris en charge.

5 – ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les contrats d'assurance statutaire auprès de Gras Savoye arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Actuellement le taux de cotisation pour les agents CNRACL est de 6.65 % pour une franchise de 10 jours et de 1.98 % pour les agents IRCANTEC pour une franchise de 15 jours.

Le Maire présente une proposition de la CIGAC (GROUPAMA) pour les mêmes conditions, les taux sont de 5.35 % pour les agents CNRACL et de 1.50 % pour les agents IRCANTEC.

Il indique que la commune a la possibilité de participer au marché public du Centre de Gestion de Dijon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de souscrire à un contrat auprès de la CIGAC au titre des assurances statutaires à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 4 ans (voir contrat en annexe) et autorise le Maire à signer le contrat et tout document se rattachant à la présente délibération.

6 – NOUVEAU CONTRAT PHOTOCOPIEUR

Le contrat de maintenance du photocopieur arrivant à échéance, une nouvelle consultation a donc été lancée auprès de plusieurs fournisseurs, et après analyse des différentes offres reçues, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition de BOURGOGNE REPRO à Saint-Apollinaire et autorise le Maire à signer le contrat ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

7 – SICECO : VALIDATION DEVIS RÉNOVATION LUMINAIRES TYPE « BOULE »

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de rénovation lumineuses type « boule » impasse des Tilleuls, au Parc et à l'esplanade de la salle des fêtes doivent être réalisés. Ces prestations relèvent



du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 28 969.13 € et la contribution de la commune est évaluée à 15 883.88 €. Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré demande au SICECO la réalisation des travaux de rénovation lumineuses type « boule » impasse des Tilleuls, au Parc et à l'esplanade de la salle des fêtes ; et accepte de financer par fonds de concours la contribution appelée par le SICECO

8 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR

Vu la délibération n°20D12-04 du 15 décembre 2020 approuvant le projet d'acquisition d'un défibrillateur et sollicitant l'aide financière de l'État (DETR). La DETR a décidé d'octroyer une aide financière à hauteur de 844 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré retient le devis de l'entreprise CARDIA PULSE pour un montant de 1 688.00 € HT, et autorise le Maire à signer le devis et tout document nécessaire au projet.

9 – DEVIS DISTRIBUTEUR DE SEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le distributeur de sel est en très mauvais état, une consultation auprès de différents fournisseurs a donc été lancée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré retient le devis de l'entreprise AVENIR MOTOCULTURE pour un montant de 4 200.00 € HT et autorise le Maire à signer le devis et tout document nécessaire au projet.

Le Maire informe que l'état d'exécution du budget nécessite des réajustements d'inscriptions budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la présente décision budgétaire modificative n°4 :

INVESTISSEMENT - DEPENSES

INVESTISSEMENT - DEPENSES	
C/2152 : Op 59 - Installation de voirie.....	4 400.00€
C/2031 : Frais d'études.....	- 1 000.00 €
C/2158 : Op 59 - Autres installations, matériel et outillage technique.....	+ 5 400.00 €

10 – ACQUISITION DE STORES POUR LA SALLE DES FÊTES

Vu l'augmentation importante de l'électricité, des solutions d'isolation à la salle des fêtes de Mâlain ont été trouvées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'acquisition de stores pour la salle des fêtes de Mâlain pour un montant de 2 235.44 € HT,

SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, Appel à projets Village Côte d'Or,

DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
CD21	Sollicitée	2 235.44	50 %	1117.72 €
Autofinancement			50 %	1117.72 €

PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

S'ENGAGE à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,

ATTESTE de la propriété communale de la salle des fêtes.

11 – NOUVEAUX TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES

Avec l'augmentation du coût global de l'énergie, il a été décidé d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

MODIFIE comme suit, à compter du 1er janvier 2023, les tarifs de location de la salle des fêtes :

POUR LES HABITANTS DU VILLAGE :

Grande salle :	230 €
Grande salle + petite salle :	280 €
Grande salle + scène :	310 €
L'ensemble :	380 €

POUR LES PARTICULIERS ET ENTREPRISES DE L'EXTERIEUR :

	ETE*	HIVER*
Grande salle :	410 €	450 €
Grande salle + petite salle :	490 €	530 €
Grande salle + scène :	520 €	560 €
L'ensemble :	590 €	630 €

*ETE = 1^{er} MAI au 30 SEPTEMBRE
HIVER = 1^{er} OCTOBRE au 30 AVRIL

FORFAIT POUR LES ASSOCIATIONS :

de la commune : l'ensemble : 130 €

de la communauté de communes Ouche et Montagne : l'ensemble 230 €

ADOPTE le nouveau contrat de location de la salle des fêtes de la commune de Mâlain incluant le règlement intérieur avec les nouvelles tarifications,



PRECISE que les conditions tarifaires définies dans le règlement intérieur de ce document se substituent à celles fixées antérieurement (délibération du 14/12/2015)

FIXE au 1er janvier 2023 la prise d'effet de la présente délibération, sauf pour les demandes de locations déjà enregistrées qui bénéficieront des conditions antérieures.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

12 – PROPOSITION VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A1178

Le maire expose que les parcelles A 832 et A 1177 rue des Vignes ont été vendues récemment. La parcelle A 1178 appartenant à la commune se trouve juste à côté, les futurs acquéreurs sont intéressés par une partie de cette parcelle (environ 65 m²) qui leur faciliterait le branchement aux eaux usées. Il propose donc de vendre cette partie au prix de 117 €/m². Les frais de bornage et notariés seront à la charge de l'acquéreur. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise le maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

13 – RÉACTUALISATION D'UN DEVIS POUR LA RÉFECTION RUE D'AVALE

Lors du conseil municipal en date du 9 mai 2022, le devis de l'entreprise VASSEUR avait été validé à l'unanimité pour un montant de 9.063.84 € TTC pour la réfection de la rue d'Aval. L'entreprise propose une réactualisation du devis pour un montant de 11.166.96 € TTC en évoquant qu'ils ont subi une augmentation de tarif de la part d'un sous-traitant et indique que si le conseil s'y oppose elle ne pourra pas honorer les travaux. La commune n'approuve pas cette démarche et précise que si les travaux avaient été effectués il y a six mois à la signature du devis initial il n'y aurait pas eu d'incidence sur le prix. Le conseil municipal, refuse la réactualisation du devis.

14 – DM5 PAIEMENT DU FPIC 2022

Le Maire informe que l'état d'exécution du budget nécessite des réajustements d'inscriptions budgétaires pour le paiement du FPIC 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la présente décision budgétaire modificative n°5

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
C/739223 Fonds de péréquation des ress. Comm et intercomm.....+	341.00€
C/6068 Autres matières et fournitures	- 341.00€

14 – QUESTIONS DIVERSES

* Quelques dates :

* 10 décembre 2022 :

* Inauguration de la nouvelle école à 11h

* Marché de Noël à partir de 11h00 à l'esplanade de la salle des fêtes

* 7 janvier 2023 : Vœux de la municipalité à 18h

* 26 mars 2023 : Repas de l'amitié.

20 février 2023

Etaient présents : Mme Luana ARGOLAS - Mme Cécile BAILLARGEAULT – M. Nicolas BENETON – Mme Cerise BLOUIN – M. Pascal CHAUVENET – M. Guillaume COLIN – Mme Françoise DUSSET - Mme Jasmine FEDOR – M. Loïc JUPILLE – M. Arnault LEMAIRE – Mme Claire SALOMON – Mme Amélie SICAUD - Mme Bérénice TOUTANT

Absents excusés : M. Cédric SELLENET

1 – COMPTES DE GESTION 2022 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le conseil municipal à l'unanimité vote les comptes de gestion et les comptes administratifs 2022 du budget chaufferie et du budget communal, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. Il arrête ainsi les comptes :

Voir tableau en haut de la page suivante (page 8)

2 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2022 comme suit :

CHAUFFERIE BOIS :

Résultat reporté en excédent de fonctionnement : 68 362.14 €uros

Résultat reporté en déficit d'investissement : 6 230.91 €uros

COMMUNE :

Résultat reporté en excédent de fonctionnement : 168 047.67 €uros

Résultat reporté en excédent d'investissement : 351 518.60 €uros

3 – ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAÎTRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire d'une parcelle (A 172) est décédé depuis plus de 30 ans.



CHAUFFERIE BOIS :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	19 400,44	96 209,46	115 609,90
Titres de recette émis (b)	13 169,53	33 211,55	46 381,08
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	13 169,53	33 211,55	46 381,08
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	19 400,44	96 209,46	115 609,90
Mandats émis (f)	16 043,26	21 616,41	37 659,67
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	16 043,26	21 616,41	37 659,67
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		11 595,14	8 721,41
(h - d) Déficit	2 873,73		

COMMUNE :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 430 735,14	525 942,74	1 956 677,88
Titres de recette émis (b)	903 911,13	459 425,59	1 363 336,72
Réductions de titres (c)	1 420,81		1 420,81
Recettes nettes (d = b - c)	902 490,32	459 425,59	1 361 915,91
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 430 735,14	525 942,74	1 956 677,88
Mandats émis (f)	479 836,48	383 461,56	863 298,04
Annulations de mandats (g)	37 544,33	217,90	37 762,23
Depenses nettes (h = f - g)	442 292,15	383 243,66	825 535,81
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	460 198,17	76 181,93	536 380,10
(h - d) Déficit			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'exercer les droits qui lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'acquérir la parcelle en question.

4 – VENTE D'UNE PARCELLE BIEN SANS MAÎTRE

Suite à la séance du 12/09/2022, le Conseil Municipal a validé l'acquisition de la parcelle bien sans maître A1629 en suivant la procédure légale d'incorporation de ce bien dans le domaine communal. L'avis des domaines a donc été consulté pour connaître la valeur de cette parcelle qui est de 1400 euros (annexe à cette délibération).

Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle est en friche, en partie non constructible, sa superficie est de 467 m².

Les propriétaires de la parcelle voisine sont très intéressés par la parcelle A1629 et proposent de la racheter en prenant à leur charge les frais de notaire et divers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le tarif de vente de la parcelle A1629 d'une superficie de 492 m² à 1400 euros et accepte la vente de cette parcelle aux propriétaires voisins.

5 – REMBOURSEMENT DE FRAIS

Une conseillère municipale ainsi qu'une bénévole de la commune de Mâlain ont avancé des frais suite à l'usage de leur véhicule personnel à plusieurs reprises pour des besoins de la mairie. Le conseil municipal a décidé de leur rembourser les frais qu'elles ont avancés à ces occasions.

6 – RESTITUTION DES COMPÉTENCES AUX COMMUNES

Le 26 janvier 2023, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la modification de plusieurs articles des statuts de la CC Ouche et Montagne dont les articles 5, 6 et 7 portant sur les compétences communautaires.

La modification statutaire comporte ainsi une restitution aux communes des compétences suivantes :

- ➔ Voirie
- ➔ Équipements culturels et sportifs
- ➔ Maîtrise foncière et réserve foncière
- ➔ Recensement
- ➔ Communication, nouvelles technologies, téléphonie, internet.



La restitution de compétences est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la Communauté et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur la restitution proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la modification des statuts portant sur les compétences de la Communauté de Communes et la restitution à la commune des compétences et autorise Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à la bonne exécution de cette délibération.

7- MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCOM AUTRES QUE LES COMPÉTENCES

Le 26 janvier 2023, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la modification de plusieurs articles des statuts de la CC Ouche et Montagne.

Les évolutions statutaires (autres que la restitution de compétences) portent sur :

L'évolution de la rédaction de certaines compétences, désormais réparties en 3 blocs :

Compétences obligatoires

Compétences supplémentaires soumises à intérêt communautaire

Compétences supplémentaires non soumises à intérêt communautaire

La suppression de précisions obsolètes ou inutiles :
Modalités d'exercice de compétences

Intervention pour le compte de tiers

Répartition des sièges

Organes de gouvernance

Dispositions patrimoniales

Dispositions financières

Application du droit commune

La modification de la rédaction d'articles :

Article 1 : suppression de 2 phrases sur adhésion de nouvelles communes et rappel de l'arrêté préfectoral de création

Article 12 (article 11 dans le projet de janvier 2023) : service de gestion comptable

Article 15 (article 8 dans le projet de janvier 2023) : adhésion à un EPCI avec uniquement l'accord du conseil communautaire

L'ajout d'éléments :

Article 9 : mutualisation / coopération conventionnelle / prestations de services.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur la restitution proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la modification de dispositions des statuts de la Communauté de Communes (autres que la restitution de compétences) tels que ci-annexés ; autorise Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à la bonne exécution de cette délibération.

8 – AVENANT À LA CONVENTION ADS

Monsieur le Maire explique que pour faire suite aux décisions du conseil communautaire du 27 octobre 2022, validant l'augmentation de la tarification du service ADS à compter du 1er janvier 2023, il est nécessaire de modifier la convention de mise à disposition du service ADS avec un avenant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la nouvelle tarification de l'instruction des actes d'urbanisme aux communes adhérentes au service mutualisé à compter du 1er janvier 2023 et autorise le maire à signer l'avenant n°2 de la convention et tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

9 – VENTE PARTIE PARCELLE A1178

Le maire expose que les parcelles A 832 et A 1177 rue des Vignes ont été vendues récemment pour la construction d'une maison individuelle. La parcelle A 1178 appartenant à la commune se trouve juste à côté, les futurs acquéreurs sont intéressés par une partie de cette parcelle (environ 65 m2) qui leur faciliterait le branchement aux eaux usées. Il propose donc de vendre cette partie au prix de 15 €/m2. La commune accepte également, sur l'autre partie de la parcelle A1178, une servitude de passage pour faciliter le branchement à l'eau potable. Les frais de bornage et notariés seront à la charge de l'acquéreur. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise le maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.



10 – TAXE HABITATION LOGEMENTS VACANTS

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

11 – QUESTIONS DIVERSES

- DUP projet d'acquisition d'un terrain dans le cadre de la future AFUP : L'arrêté préfectoral est affiché sur le panneau d'affichage de la mairie.

- Cession nouvelle école de la mairie au SIVOS Georges Parizon : Dans l'attente d'informations complémentaires, ce point sera donc étudié ultérieurement.

- Parcelles appartenant à la mairie rue de l'Eglise : Le conseil réfléchit à l'opportunité de vendre ou de garder les terrains en l'état.

- Repas de l'amitié : Le dimanche 26 mars

- Mobilisation du collège de Somberton suite à l'annonce de la suppression de deux classes pour la rentrée 2023/2024 : Proposition journées « collège mort » les 8 et 9 mars.

27 mars 2023

Etaient présents : Mme Luana ARGIOLAS - Mme Cécile BAILLARGEAULT – M. Nicolas BENETON – Mme Cerise BLOUIN – M. Pascal CHAUVENET – M. Guillaume COLIN – Mme Jasmine FEDOR – M. Loïc JUPILLE – M. Arnault LEMAIRE – Mme Claire SALOMON – Mme Amélie SICAUD - Mme Bérénice TOUTANT

Absents excusés : Mme Françoise DUSSET (procuration à Pascal CHAUVENET)

1 – VOTE DES BUDGETS 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les budgets 2023 de la chaufferie et de la commune :

CHAUFFERIE BOIS :

Investissement : dépenses et recettes = 16 044.24 €
Fonctionnement : dépenses et recettes = 101 676.56 €
BUDGET COMMUNE :

Investissement : dépenses = 714 180.15 € et recettes = 396 912.06 €

Fonctionnement : dépenses = 496 158.94 € et recettes = 454 677.00 €

2 – VOTE DES TAXES 2023

Le conseil municipal, avec 2 voix « contre », décide de ne pas changer pour l'année 2023 les taux des taxes directes locales : Il vote les taux comme suit :

TFB : 38.81 % (taux communal : 17,81% et taux départemental 2021 : 21%)
TFNB : 38.63 % - THRS : 6.45 %

3 – SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter ce point au prochain conseil, en effet la commission « Pôle humain » n'avait pas connaissance de toutes les demandes.

4 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CHÂTEAU SAISONS ESTIVALES 2023-2024-2025

entre GAM/Commune/CCOM

Vu la convention de mise à disposition du Château de MALAIN et la gestion des entrées au site pour les saisons estivales 2023-2024-2025 avec le GAM (Groupe Archéologique du Mesmontois) et la CCOM (Communauté de Communes Ouche et Montagne)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention annexée à la présente délibération et autorise le maire à signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE AU JUDO

Vu la convention de mise à disposition de la salle communale au judo club de la Vallée de l'Ouche du 27/03/2023 pour une durée de 4 ans,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention annexée à la présente délibération et autorise le maire à signer la convention et tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.



6 – DEVIS TRAVAUX AU CHÂTEAU

* Grande salle du Château : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de l'entreprise CHRISTOPHE BORDE à Malain pour un montant de 3 086.00 € HT pour les travaux d'étanchéité de la grande salle du château de Malain. Le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

* Cuisine du Château : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de l'entreprise CHRISTOPHE BORDE à Malain pour un montant de 1 160.00 € HT pour les travaux de toiture de la cuisine du château de Malain. Le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

7 – ETUDE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES FÊTES

La commune souhaiterait un espace de stockage plus important à la salle des fêtes de MALAIN et a donc sollicité plusieurs architectes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec « 2 abstentions », retient la proposition d'honoraires du cabinet d'architecte ARCHICOSME – Baptiste MORETTI à Noiron-sous-Gevrey pour un montant de 3 900 € HT et autorise le Maire à signer tout document nécessaire au projet.

8 – ACQUISITION DES STORES À LA SALLE DES FÊTES : VALIDATION DEVIS

Lors de sa séance du 21/11/2022 le conseil municipal a approuvé le projet d'acquisition de stores pour la salle des fêtes pour un montant de 2 235.44 € HT et a sollicité le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Appel à projets Village Côte d'Or »

Le département a décidé d'octroyer une aide financière à hauteur de 1 117.72 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré retient le devis de l'entreprise ABRISUN FERMETURE à Dijon pour un montant de 2 235.44 € HT et autorise le Maire à signer tout document nécessaire au projet.

9 – DEMANDE AIDE FINANCIÈRE À LA RÉGION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE (RENOUVELLEMENT DES VITRAUX DE L'ÉGLISE DE MALAIN)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 9 novembre 2020 valant acceptation du projet de renouvellement des vitraux d'art de l'église Saint-Valérien à MALAIN.

Il rappelle également la délibération en date du 20 septembre 2021 lui donnant autorisation de signer le devis ainsi que tout document nécessaire au projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

SOLLICITE une aide du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour ce projet dans le cadre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine de Bourgogne Franche-Comté,

S'ENGAGE à assurer le financement par inscription des crédits nécessaires au budget de la commune. Dans le cas où les subventions ne seraient pas à la hauteur du montant sollicité, la collectivité s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	26 950 € HT	DETR	8 085 €
		CD21	8 085 €
		CRBFC	5 390 €
		DONS	5 390 €
TOTAL	26950 € HT	TOTAL	26 950 € HT

AUTORISE le maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

10 – QUESTIONS DIVERSES

- Projet de cessions de terrains de la commune au Sivos : L'école ayant été construite sur «sol d'autrui», en l'occurrence sur des terrains communaux, il convient d'harmoniser la propriété des bâtiments et du terrain. Le Sivos propose à la commune l'achat de ces terrains. Cette dernière souhaite différer sa réponse dans l'attente de précisions d'ordre comptable

- Modification du PLU : Le conseil attend plus de précisions quant au projet des sorcières avant de lancer une procédure

- AFUP : Une réunion a lieu le 3 avril à la Préfecture sur le problème de l'eau.

- Feu d'artifice : Suite à une nouvelle législation très stricte (sècheresse, normes de sécurité, problème de stockage, certification du tireur...), la commune réfléchit à une mise en lumière pyrotechnique au sol avec artifices de scène, des devis ont été sollicités.

- Les réseaux aériens (ligne Mont Chauvin) ont été enfouis



Jardinons Mâlain

On s'active au jardin partagé !

En octobre, c'était plantation d'ail, d'oignon, échalotes sans oublier quelques fleurs pour apporter un peu de couleur : iris, tulipes, narcisses et jonquilles.

Petite pause hivernale et on se retrouve en février pour semer petits pois et fèves. On en profite pour monter notre petite cabane de jardin (merci à la mairie et au comité des fêtes !).

Mars, les choses commencent à s'accélérer. Au programme : préparation de semis (piment, cornichons, courgettes, basilic, courges ...), raccord des cuves du vestiaire de foot pour pouvoir récupérer l'eau des premières grosses pluies et transfert de l'eau vers les cuves installées au jardin pour faciliter l'arrosage, installation de bancs « home made » (merci Seb) pour plus de convivialité. On s'organise aussi avec la réalisation d'un plan pour matérialiser nos plantations.

En avril, un peu de chocolat pour commencer en douceur avec une chasse aux œufs au jardin ! L'occasion d'aménager un joli parterre de lavandes, de planter de la bourrache, des haricots plats, de la coriandre, du persil avec paillage et délimitation des parcelles semées !

Bref, on teste, on apprend, on voit ce qui marche (ou pas) et on commence à s'approprier le jardin pour en faire un lieu accueillant pour les abeilles, les jardiniers et autres bestioles !

Avril, c'était aussi « La Belle Journée » avec un apéro au jardin pour présenter au public ce beau projet, proposer des animations « nature » aux enfants et apprendre à jardiner au naturel et à composter avec l'atelier organisé avec Azur Découvertes. Des moments de convivialité, de partage, d'échanges qui donnent de l'énergie ! Et bienvenue à notre nouveau couple de jardiniers, recrutés à cette occasion !

Si l'aventure vous tente, envoyez un message à comitemalain@gmail.com en indiquant votre nom, prénom et n° de téléphone. Nous pourrions vous inviter sur le groupe WhatsApp et vous donner rendez-vous au jardin. Il vous faudra également adhérer au comité des fêtes (1€). Le matériel, les outils et les graines sont ensuite achetés en commun (cagnotte).

Vous voulez simplement passer au jardin pour discuter et nous rencontrer, ce sera avec grand plaisir.

L'équipe des jardiniers (Bérénice, Presclyia, Sophie, Nathalie, Magali, Julie, Anne, Jasmine, Jonathan, Augustin, Guillaume, Alex, Raphaël)

PS : un grand merci à notre Pascal national, qui passe régulièrement un petit coup de tracteur tondeuse au jardin et qui nous approvisionne en fumier et en paille !!



Nous avons besoin de vous !!!

Vous avez des outils de jardin que vous n'utilisez plus ? L'équipe des jardiniers vous remercie par avance pour votre générosité !

Poules de Mâlain



Plus d'infos, appelez Amélie au 06 35 23 14 81.



Belle Journée

Ce 23 avril avait lieu la 2ème édition de La Belle Journée.

L'idée est de proposer une journée pour découvrir ou mieux connaître notre environnement, partager des activités nature et mettre en valeur des pratiques de réemploi et de réparation.

Au programme, les participants ont pu :

- Participer à une balade botanique dans Le Mont Chauvin avec Bernard Leclerc
- Découvrir la faune de Bourgogne grâce à une exposition prêtée par la LPO et investie par les enfants de l'école
- Écouter les « podcasts du vivant » de Baleine sous Gravillon
- Se cultiver avec une sélection de livres et revues, sur la faune, la flore, le jardinage, le réemploi ...
- Découvrir les champignons de nos contrées avec les membres de l'association mycologique de Bourgogne
- S'intéresser aux haies bocagères plantées par le GFA sur la commune et présentées par l'association Risomes
- S'informer sur la conduite à tenir si on trouve un animal sauvage blessé avec le centre Athénas
- Apprendre des pratiques de jardinage

Pour faire travailler les petites mains, ils ont :

- fabriqué des décorations de jardin en osier avec Marie Ange Naltet
- peint des pancartes avec les jardiniers
- appris à réparer leur vélo avec La Rustine
- appris à réparer son petit électroménager avec l'association Craft

Pour favoriser le réemploi :

- Beaucoup d'entre vous ont participé à la gratiféria : une brocante gratuite
- S'informer sur le projet Synergie d'installation d'une ressourcerie sur la Ccom

Le tout dans une belle énergie : merci aux visiteurs et rendez-vous l'année prochaine.





Mardis après-midis conviviaux

Avec Philomène, notre 2ème jeune en service civique, les activités et sorties ont été variées de novembre à avril :

- 22 novembre : balade au parc de la Colombière à Dijon
- 8 décembre : déjeuner à la Chassagne puis promenade dans Dijon pour voir les décorations de Noël et visite du musée des Beaux-Arts
- 20 décembre : quizz et jeux sur le thème de Noël
- 3 janvier : atelier informatique avec l'intervention de France Services sur le thème de la sécurité
- 17 janvier : il neige ... donc jeux à l'abri
- 31 janvier : studio photo avec Jacques Douay
- 14 février : balade le long du canal de St Victor sur Ouche jusqu'à l'écluse de la Charme puis goûter offert par Christelle Collard, habitante de Mâlain qui propose des petits plats
- 28 février : tour à pied du lac Kir à Dijon
- 14 mars : petite balade locale puis jeux car il pleut
- 28 mars : promenade au bord du canal au départ de Sainte-Marie

Pendant cette période, Philomène a également rendu visite à quelques habitants qui ne peuvent pas se déplacer.

Pour la remercier de sa gentillesse, un déjeuner a été organisé le 4 avril à la brasserie « la Comédie » à Dijon, puis nous avons visité le musée Magnin avec l'exposition « Naples pour passion ».

Mardi 9 mai, nous avons accueilli Romane qui prend le relais jusqu'en octobre.

Voici quelques idées pour la suite du programme, si la météo est favorable :

- 23 mai : Réservoir de Panthier et Château de Commarin
- 6 juin : Parc de la Combe à la Serpent et Fort de la Motte Giron
- 20 juin : Châteauneuf : village et château
- 4 juillet : Jardin botanique de l'Arquebuse à Dijon

Pour les sorties, le trajet se fait en covoiturage.

Si vous souhaitez vous joindre à nous, vous pouvez contacter Arnault LEMAIRE au 06 16 27 14 88.



Auto-partage

Il y a quelques mois, nous vous avons proposé un questionnaire sur l'auto-partage, dans le but de recenser les habitants intéressés et leurs besoins (distances, fréquence des trajets ...).

Pour rappel, l'auto-partage, c'est la mise à disposition, par une entreprise ou une collectivité, d'un véhicule en libre-service, au profit d'usagers et pour la durée et la destination de leur choix.

13 habitants enthousiastes ont répondu et nous les en remercions ! Les besoins évoqués concernant l'utilisation d'un véhicule en auto-partage concernent à la fois des trajets courts (à proximité) et longs (Dijon et agglomération), à la fois le week-end et la semaine.

L'intérêt pour ce type de démarche est multiple : réduire le nombre de véhicules en circulation et donc réduire notre impact sur l'environnement, mutualiser les moyens et réduire les coûts liés à la voiture (réparation, carburant...), changer collectivement nos habitudes.

Retrouvez les résultats complets en ligne, sur le site internet.

Nous étudions actuellement les possibilités et prestataires qui proposent ce type de services et nous reviendrons vers vous pour vous proposer, si possible, une réunion publique pour échanger plus largement à ce sujet.

Merci à vous !



Cette année, les élèves ont participé à un projet proposé par l'équipe de l'Inspection de Semur-en-Auxois, intitulé « Regards sur notre classe ». A Mâlain, les classes de MS/GS, CP, CE1/CE2, CM1/CM2 se sont inscrites. Le but était de réaliser une photo de classe « autrement », d'écrire un texte présentant la classe et de réaliser une production sonore accompagnant la photographie.

Par la suite, un livret sera offert à chaque classe présentant les productions et un lien permettra d'écouter les créations sonores. La classe de Mme Huz, les moyens et grands de maternelle ont bénéficié pour cette occasion de deux intervenants, un musicien, Patryk Lory et d'un photographe, Thomas Journot qui sont venus au nombre de huit séances pour travailler avec les élèves sur les émotions.

Les enfants ont pu ainsi inventer une chanson et exprimer sous l'oeil de l'objectif leurs émotions. Ce furent des moments agréables pendant lesquels les élèves ont appris à photographier, et poser et acquis des notions d'écoute musicale.



*Classe de maternelle :
moyenne section / grande section*



Repas de l'amitié



*Cérémonie
du 8 mai*



Festi'Valouche





Budget de fonctionnement 2022

Le budget de fonctionnement 2022 se solde par un excédent d'un peu plus de 76.000 € très légèrement supérieur à celui de 2021.

Au niveau des dépenses, on note une augmentation de 30.000 € par rapport à 2021 dont la moitié pour les frais de personnel

Les frais de scolarité se montent à 67.400 € (voir paragraphe sur le fonctionnement de l'école) en légère augmentation par rapport à 2021

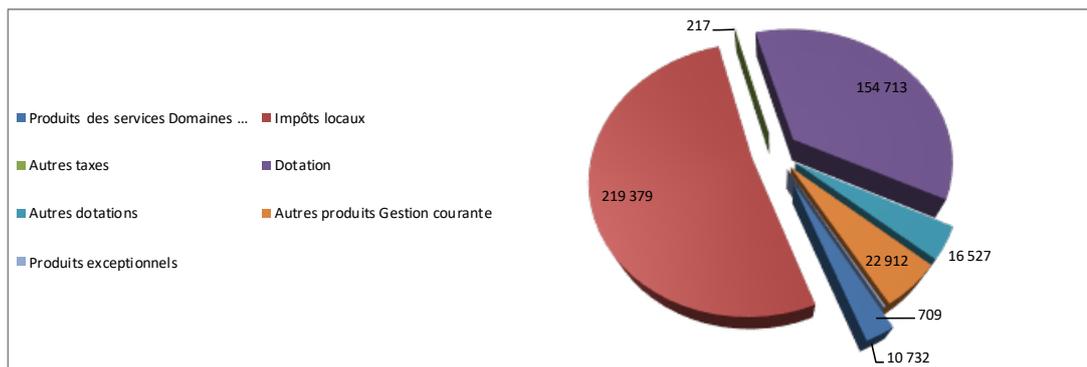
Au niveau des recettes, on note aussi une augmentation de 30.000 € se répartissant à parts égales entre l'augmentation des recettes fiscales (impôts) et celle des dotations de l'État.

La municipalité n'a pas souhaité modifier les taux d'imposition communaux pour 2023, sachant que la seule augmentation dans les comptes de la commune est consécutive à la hausse des bases d'imposition (valeur locative des propriétés bâties et non bâties, hausse décidée par l'état et qui a été de 3,4 % en 2022 et qui est de 7,1% pour 2023

La suppression définitive de la taxe d'habitation est compensée par l'état pour les communes par un reversement d'une part de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties sur la base des montants de 2017

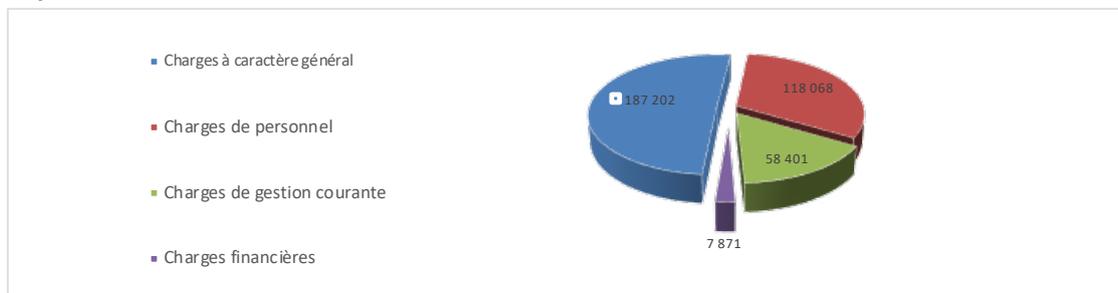
Il faudra tenir compte aussi pour 2023, dans les avis d'imposition de taxe foncière, d'une augmentation de 38% du taux de la taxe foncière de la Communauté de communes.

Recettes de fonctionnement 2022

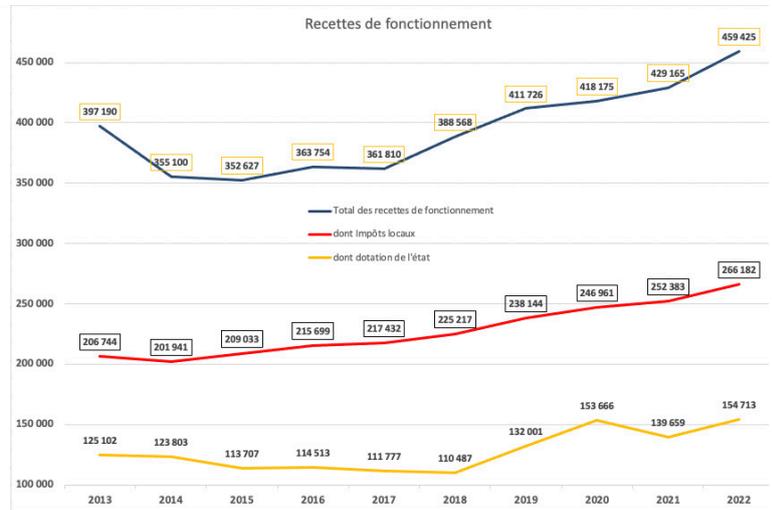
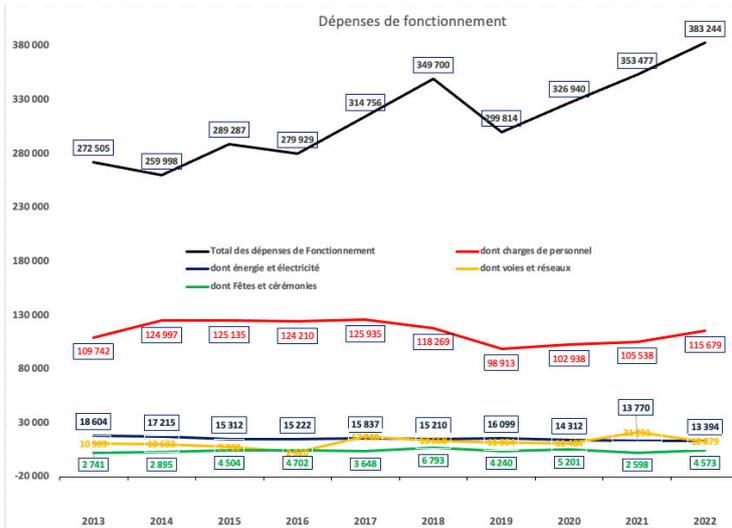


Produits des services Domaines ...	Impôts locaux	Autres taxes	Dotation	Autres dotations	Autres produits Gestion courante	Produits exceptionnels
10 732	219 379	217	154 713	16 527	22 912	709

Dépenses de fonctionnement 2022



Charges à caractère général	Charges de personnel	Charges de gestion courante	Charges financières
187 202	118 068	58 401	7 871



Budget d investissement

Hormis la fin de la construction de l'école et le début de la réhabilitation de la mairie, 2022 a été une année sans gros chantiers à part le skate park avec un prix de revient de 77.500 € financé par des subventions à hauteur de 63.000 € et la fin des travaux sur le carrefour Béné/ Rue de la Poste pour 30.700 €

En 2023, seront réalisés les travaux de réfection totale du réseau d'eau potable de la rue Béné, la fin de l'étude pour le réaménagement du parvis de la mairie et de la Rue Béné, pour des travaux planifiés en 2024.

Au niveau de l'AFUP, nous sommes toujours dans l'attente de l'autorisation de constitution par la Préfecture. Cette dernière a bloqué le dossier ainsi que ceux de projets de lotissement de 5 autres communes de la vallée de l'Ouche pour principalement des problèmes de consommation d'eau potable

A la fin 2023, nous espérons une avancée sur ce dossier et la connaissance des montants restant à financer sur les projets pour 2024 et années suivantes

- ➔ Parvis et rue Béné
- ➔ Rénovation de la salle des fêtes
- ➔ Constitution et viabilisation des terrains de l'AFUP

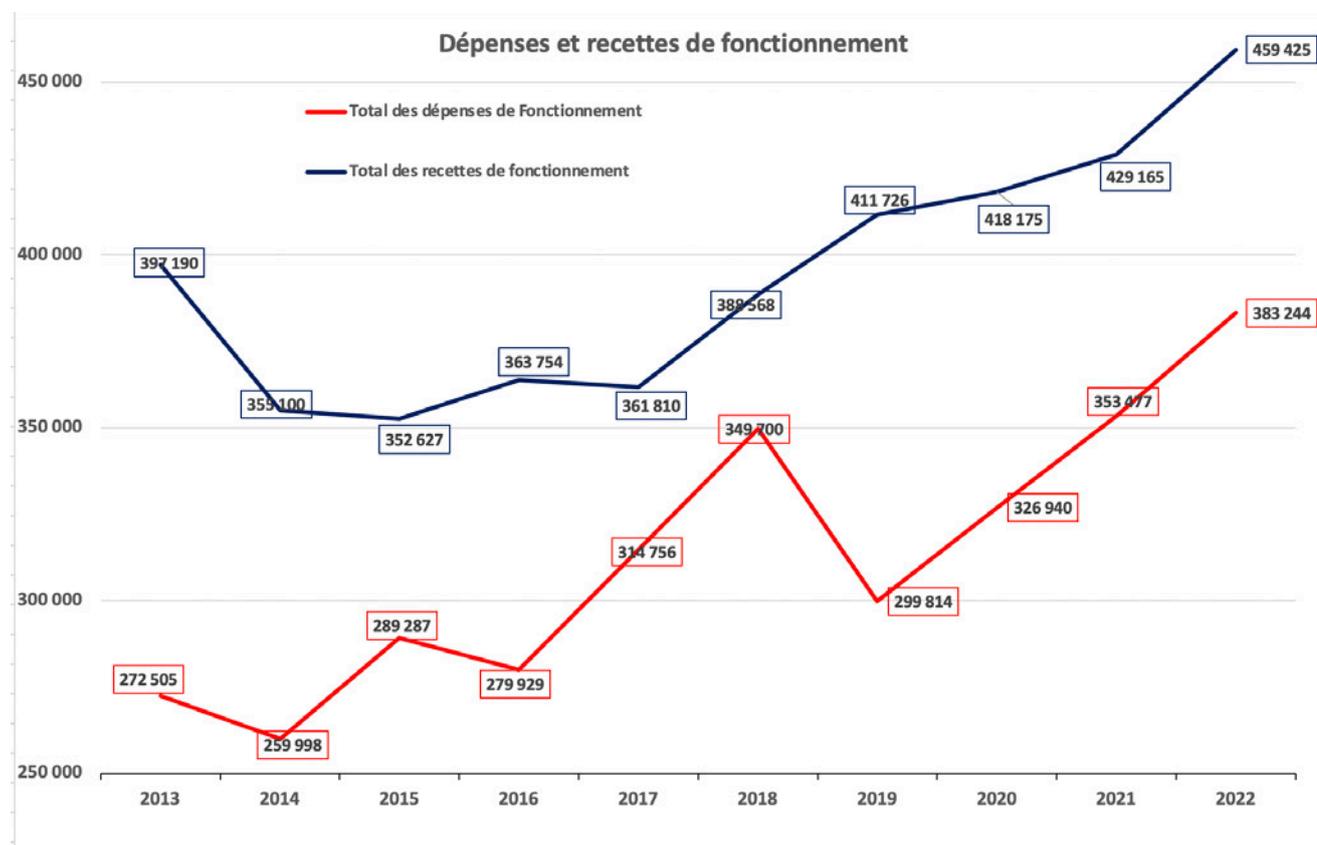
L'endettement actuel de la commune est de 350.000 € de capital restant dû pour des annuités de 38.000 €

Les résultats cumulés des budgets de fonctionnement et d'investissement se montent au 31 décembre 2022 à 519.000 €. Cette somme représente l'épargne totale et disponible pour autofinancer les projets à venir.

La saine gestion de notre fonds de roulement disponible, de nos capacités d'emprunts et la faculté de générer des ressources nouvelles nous amèneront à faire des choix.



Evolution du budget de fonctionnement



Mâlain et les autres

Un tableau comparatif des 32 communes de la communauté de communes (voir sur le site : malain.fr/la-municipalite > publications) situe Mâlain comme une commune moyenne, le revenu par habitant de 14 500 € est légèrement en dessous de la moyenne nationale de 15.800 €.

Dans les différents ratios par habitant comparatifs de la gestion des communes, Mâlain est plutôt bien placé avec :

- ➔ un coût de fonctionnement du budget communal de 449 €
- ➔ un résultat de fonctionnement de 97€
- ➔ une dette de 203 €
- ➔ une annuité de remboursement de 35 €

Seule la base fiscale (somme des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties divisée par le nombre d'habitants) de 878 € situe la commune dans le premier quartile des communes ayant de fortes bases, ceci résultant d'un bon suivi de l'évolution de la qualité du foncier.



Fonctionnement de l'école

Depuis quelques années, le fonctionnement de l'école se fait dans le cadre d'un SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire). Ce syndicat associe les 4 communes de Mâlain, Savigny sous Mâlain, Prâlon et Baulme-la-Roche, communes qui envoyaient déjà leurs enfants à l'école de Mâlain depuis de nombreuses années. Le Sivos est géré par un conseil syndical de 7 membres, 3 pour Mâlain, 2 pour Savigny et 1 respectivement pour Prâlon et Baulme-la-Roche.

Depuis le début 2022, et la fin de la construction de la nouvelle école, le Sivos a donc un budget indépendant de celui de la commune et les coûts sont répartis entre les 4 communes au prorata du nombres d'enfants scolarisés pour le fonctionnement (frais scolaires, électricité ,chauffage, etc) et au prorata du nombre d'habitants pour le budget d'investissement (tout ce qui concerne la construction (travaux, remboursement des emprunts, achats de matériel, etc)

Le coût de construction de l'école évalué au départ à un peu moins de 760.000 € HT financé par des subventions pour environ 80 %, le solde par emprunt, s'est finalisé à ce jour pour un montant d'environ 660.000 €.

Le dossier initial incluait la construction de l'école et la réhabilitation de la mairie pour un total de 1.150.000 € HT ; la répartition Sivos / Commune fera l'objet de réajustements à la fin des travaux sur le bâtiment communal

Le coût de fonctionnement de l'école en 2022, 1^{ière} année pleine de fonctionnement est d'un peu moins de 82.000 € auquel il faut rajouter un coût d'investissement d'environ 16.000 € (achat de matériel et remboursement de l'emprunt (330.000 € sur 25 ans au taux de 0,92 %)

Cette somme totale de 98.000 € a été répartie entre les 4 communes soit 67.400 € pour Mâlain, 17.400 € pour Savigny, 8.000 € pour Prâlon et 4.800 € pour Baulme-la-Roche . Sur la base de 112 enfants scolarisés en moyenne en 2002, chaque commune a donc payé 632 € par enfant et 22€ par habitant.

Le budget 2022 et le prévisionnel 2023 et des chiffres plus détaillés sont consultables sur le site du village malain.fr/la-municipalite > publications

Estimation - Vente

Steve Petot
Consultant immobilier
06 45 77 00 83



LAFORET

www.laforet.com/dijon-portesdusud
LAFORET - 13 rue Gaudot - 21410 MÂLAIN - stpetot@laforet.com



Bien être à Malain

Thérapie japonaise sous forme de pressions avec les mains sur le corps habillé et étirements

Pour tous les problèmes liés au stress, mal de dos, sciatiques, entorses, tendinites, problèmes de sommeil, migraines, burn-out

Anne Loones
Praticienne en shiatsu
École française d'Eric Martin

5 rue des vignes MALAIN
06 13 12 88 46

Séance d'une heure, sur RDV, à mon domicile
Séance "découverte" à 25 euros, puis 40 euros



→ Les Sorcières de Mâlain

2023, nous revoilà !

Lors de la soirée de remerciement à l'attention des bénévoles (le 17 septembre 2022), David Milhem, président de l'association Sorcières en foire, a annoncé une nouvelle édition en 2023.

Avant la crise sanitaire, cet événement, devenu emblématique et majeur de ce coin de la région, avait lieu tous les 2 ans, lors des années impaires. COVID oblige, la dernière foire s'est déroulée en 2022, une année paire.

Pas de Repos pour les membres de l'association !

Les membres du conseil renouvellent la fête en 2023 afin de retrouver le calendrier biennuel. Les Sorcières préparent leur retour et seront donc de nouveau à l'honneur dans les rues de Mâlain les 3 & 4 juin 2023.

Voilà 2 foires que notre petit village paisible se retrouve peuplé de 25 000 visiteurs. Mâlain devient l'unique repère de sacrilèges et de sorcières.

Pour cette nouvelle édition, l'association a fait appel aux écoliers mâlinois pour la création de l'affiche officielle. Lors de la rentrée scolaire de septembre dernier, un concours de dessin a été lancé. Un immense merci à tous les petits



apprentis sorciers qui n'ont pas manqué d'imagination pour illustrer une nouvelle affiche envoûtante et pleine de magie !

Durant le week-end festif, les activités seront nombreuses et variées. Les spectacles renouvelés surprendront le public avec :

- La déambulation de troupes de personnages fantastiques accompagnées de groupes de musique inédits.
- Un marché artisanal d'une centaine d'exposants, avec de nouveaux produits et créations en lien avec la nature, la magie et le fantastique.
- Des spectacles de théâtre, de musique, de danse, des échassiers, des marionnettistes et un bar animé [nouveau].
- Différents points de restauration et de buvette avec encore plus d'espace pour se laisser aller à ripailler et se prélasser.
- Des visites du château médiéval avec un accès libre et un nombre limité de visiteurs pour des raisons de sécurité.

Le tarif de la foire est de 5€, gratuit pour les moins de 12 ans. Les horaires ne changent pas ... La foire sera ouverte de 10h à 20h le samedi comme le dimanche.

Pas de fête sans vous !

Nous tenons à remercier par avance les Mâlinois et Mâlinoises pour leur patience et leur aide.

Deux points importants pour l'organisation de la foire :

1. Circulation et stationnement les 3 & 4 juin (plan consultable en Mairie) : Une réglementation s'impose via un arrêté municipal consultable par voie d'affichage et sur le site internet www.malain.fr

Les principales dispositions :

- Accès limité du lundi 29 mai au vendredi 2 juin de 6h à 22h pour la préparation et le montage. Et le lundi 5 juin de 6h à 22h pour le démontage.
- Fermeture à la circulation du vendredi 2 juin à 22h jusqu'au lundi 5 juin à midi pour les rues de Sercey / du Mont Chauvin / Boudrot / Mialet / de l'Église / Maurice Béné / de Savigny / de la Poste
- Sens unique les 3 & 4 juin de 6h à 22h petite rue de l'Église, rue Maurice Béné et début de la rue de Sercey. La rue Maurice Béné sera en sens unique (voie de droite réservée aux piétons et voie de gauche aux voitures)
- Limitation des routes départementales 33 et 104 G. Et certains chemins seront barrés du 2 juin 22h au 5 juin midi.



2. Accès à la foire pour les Mâlinois

Une gratuité évidente pour les résidents de notre beau village. Afin de pouvoir circuler librement sur le site de la foire, un bracelet orange vous a été remis (la distribution est en cours, en cas d'absence un petit mot vous sera déposé dans votre boîte aux lettres avec toutes les informations pour récupérer vos bracelets). **À noter : aucune distribution ne sera faite le jour de la foire aux entrées.**

Les Mâlinois résidant dans le secteur de la foire (voir plan) devant recevoir des soins à domicile les 3 & 4 juin doivent nous prévenir afin d'organiser l'accès du personnel médical ou paramédical.

En cas de problème, contactez-nous par email : sorcieresdemalain@gmail.com

Vous contacter ?

Vous souhaitez **héberger** un artiste pendant la prochaine foire ? Suivez ce lien : <https://forms.gle/9gC9qhJ5ypodwuwX8>

Vous êtes **artisan et souhaitez exposer** pendant notre foire ? Ecrivez-vous ici : poleexposants.sorcieresdemalain@gmail.com

Vous êtes un **artiste, une troupe** et la foire vous tente ? C'est ici que ça se passe : pro.ani.sorcieresmalain@gmail.com

Vous rêvez de faire partie de notre grande famille de **bénévoles** ? Passez nous voir au lavoir ! Ou en nous envoyant vos coordonnées à : benevoles.sorcieresdemalain@gmail.com
Vous avez une toute **autre question** ? C'est ici que ça se passe : sorcieresdemalain@gmail.com

Mais avant tout, venez nous voir au lavoir lors des permanences du samedi.

Ci-dessous les QR Code de notre page Facebook et notre site web.



Menuiserie
Chaineaux
rue du Four - 21410 Mâlain

Menuiserie du bâtiment / Restauration / Patrimoine
Escaliers / Parquets / Agencement intérieur

03 80 49 72 33 - 06 71 87 29 82
www.menuiserie-chaineaux.com

GRAFiTek
grafik / web / print / référencement / com

Arnault LEMAIRE
06 16 27 14 88
www.grafitek.fr



→ La pétanque

Notre assemblée générale a eu lieu le 25 mars. Malgré notre appel à candidature, nous n'avons eu aucune personne désirant s'investir au bureau.

Nous lançons un nouvel avis à candidature, si personne ne se manifeste avant notre prochaine réunion courant septembre, nous serons amenés à dissoudre l'association.

Nos prochains concours auront lieu : pour la nocturne, le vendredi 23 juin et le dimanche 10 septembre en journée.

Pour plus de renseignements appeler le 06.37.80.68.04.

Nous vous souhaitons à tous de passer un bel été

La Présidente
Josette JANINET

→ Galop Mâlain

Toujours dans le flow !

Pas de trêve hivernale pour nos cavaliers. Il y a toujours à faire : sortir et rentrer les chevaux matin et soir, les nourrir, les soigner, les panser, nettoyer les boxes, aller au foin et aux copeaux (pour la litière),...De quoi occuper nos ados et nos « mamans » de longues heures durant quelle que soit la météo !

Cet investissement permanent ainsi que notre dynamisme ont été récompensés et encouragés par une nomination aux trophées départementaux du bénévolat et l'attribution d'une subvention au titre de l'investissement des jeunes ! Un grand merci à nos deux conseillers départementaux pour leur soutien mais également aux sorcières en foire qui nous ont permis d'avoir bien chaud l'hiver grâce au financement de sweats en remerciement de notre investissement lors de la foire.

Des flots, nos cavaliers en ont encore ramené lors de leurs déplacements en compétitions. Le saut d'obstacles reste l'épreuve favorite de nos ados malgré les chutes et les refus. Nos « mamans » ont, quant à elles, fortement apprécié l'épreuve de dressage à Is sur Tille !

Du flow pour 3 de nos cavalières en ce début d'année : accompagnées de 3 autres collégiennes de Sombornon, elles sont devenues championnes départementales puis académiques de pony - games. Elles représenteront dignement notre région, lors des championnats de France qui se dérouleront à Conches en Ouche (Eure) mi-mai. Félicitations à elles et nous comptons sur vous, Eva, Mila et Lison pour faire briller les couleurs du Galop Mâlain !

Enfin, sportives et sportifs, petits et grands, jeunes et moins jeunes, nous vous donnons rendez vous le dimanche 24 septembre 2023 pour la 2^e édition de notre ride & run et bike & run dans le Mont Chauvin. Pensez d'ores et déjà à constituer vos équipes et à faire chauffer vos baskets !

Bottement vôtre, l'équipe du Galop Mâlain

Organisé par le Galop Mâlain

RIDE AND RUN BIKE AND RUN

24 Septembre 2023

9h-12h30: Ride and Run
14H-16h30: Bike and Run
Au Mont Chauvin (Mâlain)
Tarif: 10€/ personne
Buvette

Contactez pour réserver:
• asso.galopmalain@gmail.com
• Floriane : 06 22 64 31 51





→ Risomes

Tous les samedis, un petit marché bio à la ferme s'installe au 27 rue Gaudot de 10h à 12h. Venez découvrir les produits cultivés et fabriqués à Mâlain : les légumes produits par des maraîchers fraîchement installés, de la viande de cochon, des biscuits & viennoiseries, des fromages de brebis et autres produits de saison... à Mâlain !

Et les 26 et 27 août prochains, rendez-vous pour le festival « Atout bout d'champ ».

NOUVEAU !
DÈS LE 15 AVRIL
2023

VENTE A LA FERME CHAQUE SAMEDI DE 10H À 12H

AU 27 RUE GAUDOT À MÂLAIN

ANIMÉ PAR UN COLLECTIF PAYSAN BIO & LOCAL

- LÉGUMES DE SAISON
- FROMAGES DE BREBIS
- VIANDE DE PORC ET CHARCUTERIES
- FARINES
- BISCUITS ET VIENNOISERIES

ET D'AUTRES PRODUITS DE SAISON !

* PAIEMENT EN CHÈQUE OU ESPÈCES *

alternatives-agriculturelles.fr

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Atout bout d'champ!

26-27 août 2023 à Mâlain

4^e festival DES ALTERNATIVES ALIMENTAIRES, AGRICOLES ET ÉCOLOGIQUES

Conférences, débats
Concerts, spectacles
Projections de films
Jeux, animations
Ateliers, forum
Stands associatifs
Buvette, restauration

alternatives-agriculturelles.fr

L'alimentation : terres de luttes et d'alternatives

- Créer et soutenir des fermes collectives et coopératives avec Amel Bounaceur-Josset
- Des Soulèvements de la Terre, sur tous les territoires

Conférences-débats

- Habiter la terre en commun avec Sophie Gosselin
- Reprendre la terre à l'industrie avec Tanguy Martin et Lucile Leclair
- Le sacrifice des paysans avec Pierre Bitoun
- La France qui a faim avec Bénédicte Bonzi
- Souveraineté alimentaire en pays andins

Projections-débats

Films autour de la question paysanne suivis de discussions, témoignages et débats avec les acteurs locaux

Ateliers-forums

- Méthanisation et agrivoltaïsme en débat avec Anaël Marrec
- Des initiatives locales pour une sécurité sociale de l'alimentation
- La bio en crise, quels avenir ? avec Philippe Camburet
- Financer les alternatives avec Finance solidaire BFC

Animations

- Village associatif
- Librairie et expositions
- Jeux pour tous
- Animations enfants, sieste musicale
- Découverte des activités agricoles et artisanales du lieu

Concerts

- Tapages Noc' Burnes L'ambiance cuivrée d'une brass band joviale
- Bibeo Spectacle festif d'un groupe local et atypique
- Najar et Grégory Jolivet Bal Folk aux tonalités créatives et électriques

Spectacles

- Au temps de la bergère Juliette Théâtre par la Cie Désorientée
- Acrobatie et danse sur un texte de Fred Vargas Cie La Désarmante
- Spectacles ambulants Sets de magie, par la Cie du Clair-Obscur ; Déconfinement poétique, par la Cie de l'Escalier

Infos pratiques, programme complet sur alternatives-agriculturelles.fr

ouverture du festival à 10h / Prix libre et conscient
Restauration et buvette 100% bio / Camping possible sur place (gratuit, sur inscription) / Festival soutenu financièrement par la Fondation Terre Solidaire

risomes
Mouvement Alternatives Alimentaires
Mâlain et Environs



→ Le Foyer rural

Les activités suivantes se sont maintenues cette année :

- Le CIRQUE le mercredi à partir de 14h30 pour les enfants de 5 ans au pré-Ado
- L'éveil Danse le mercredi à partir de 17h00 pour les petites à partir de 4 ans et 17h45 pour celles de plus de 6 ans
- Le YOGA le mardi soir de 20h00 à 21h30 ces cours se déroulent à la Maternelle.
- La GYMNASIQUE douce le mardi matin de 10h à 11h30
- La GYMNASIQUE adulte le jeudi de 20h15 à 21h15

Nous comptons 73 adhérents au Foyer Rural cette année

La Danse moderne n'est plus à Mâlain, elle se déroule à Lantenay le jeudi à 17h30. J'espère reprendre les cours à la rentrée, avec un autre professeur.

Les élèves n'ayant pas adhéré à la danse « contemporaine », ne reviendront sur Mâlain que si nous retrouvons un professeur de Moderne Jazz.

En ce qui concerne la DANSE CLASSIQUE, nous ne trouvons toujours pas de professeur ayant un Diplôme d'Etat. Nous avons épuisé toutes les ressources du canton, mais il n'y a plus de cours de Classique dans le coin.

Je suis toujours preneuse de tout contact pour la rentrée prochaine pour ces 2 cours (classique et moderne Jazz).

Pour la foire aux Sorcières, je tiens toujours le stand du maquillage des enfants. Si vous êtes intéressés pour faire partie des bénévoles, ado. ou adultes merci de nous contacter.

Le spectacle de fin d'année se déroulera le dimanche 11 juin à la salle des fêtes.

Cette année nous irons au PAL pour notre voyage de fin d'année. Les formulaires d'inscription vous parviendront début juin.

Je vous souhaite ainsi que toute l'équipe du Foyer Rural, à vous et vos proches, d'être en bonne santé et une bonne fin d'activité avec nous.

Prenez soin de vous.

*Christine BEILLOIN et toute son équipe
Présidente du Foyer Rural de Mâlain*

→ Golf de la Chassagne



Aec Espace Pub

Objets et cadeaux publicitaires

4, rue des Ferrettes • 21410 Mâlain
Tél. 03 80 23 67 02 • Fax 03 80 23 67 08
E-mail : aec.espace.pub@wanadoo.fr



→ Le GAM

Comme à son habitude, le Groupe archéologique du Mesmontois a, cette année encore, ouvert les portes du château de Mâlain au temps pascal et depuis, tous les dimanches et jours fériés, de 14h30 à 18h30. Et je tenais à remercier les Mâlinois, et autres, qui bénévolement ont permis cette gageure.

Une météo clémente a permis d'accueillir des visiteurs toujours aussi enthousiastes après la découverte du site. Les membres de l'association avaient eu à cœur auparavant de participer à un «toiletage» soigné et intensif, de la poterne d'entrée au sommet de la tour, qui armé d'un balai ou d'un râteau, d'autre améliorant la sécurité du site, certain préférant l'accrochage d'une exposition temporaire ou la disposition d'un ameublement destiné à donner une «âme» aux différentes salles .

En quarante ans de travaux, nous pouvons dire que le château a été rendu aux Mâlinois, sorti de ses propres décombres, permettant de «comprendre» les trois châteaux qui se sont succédé sur le promontoire rocheux dominant le village depuis l'An mil.

Ce tour de force, nous le devons bien sûr à Louis Roussel - initiateur incontournable de cette renaissance - mais aussi à toutes celles et tous ceux qui ont cru en ce pari fou et ont participé, chacun.e à leur manière, à cette redécouverte.

Nos anciens, surtout ceux du «haut du village», auraient bien du mal à retrouver la pierre glissante qui leur permettait l'accès à la casemate et pour d'autres, plus anciens encore, l'entrée du cachot, lequel avait été comblé par l'instituteur et les enfants du village, un été, dans la décennie des années cinquante (1950) !

Que de transformations, fidèles aux vérités scientifique et historique, qui ont permis la valorisation de ce point d'orgue de la Vallée de l'Ouche.

Nous tenons aussi à remercier la municipalité qui lors d'un précédent Conseil a voté à l'unanimité la prise en charge de deux devis concernant l'étanchéification de la grande salle du corps de logis et celle des cuisines. Nous lui en sommes très reconnaissants, cette participation nous permet de voir l'avenir sous des jours propices.

Merci enfin à la Communauté de Communes Ouche et Montagne, pour la reconduction de la Convention en place depuis 2022, laquelle permet la mise à disposition d'un agent saisonnier et assure ainsi un accueil cinq jours sur sept du 17 mai au 17 septembre. Cette confiance nous honore.

Au musée du GaM, complètement revisité, nous avons accroché dernièrement une toile du XIXe (av. 1850) signée Ernest Dumax, don à l'initiative de l'un de nos adhérents. Outre le fait que ce tableau nous avait permis de retrouver un certain «Paysage à la colline» qui n'était autre que notre château perché sur sa butte, il représente - malgré son titre Les ruines du château de Mâlain - un haut lieu du village, la Roche Vauxalle vu du lavoir de la rue Boudrot juste avant le

carrefour des rues Miallet et du Four et du chemin de Prâlon. Lieu qui nous rappelle l'importance géologique de Mâlain et son paysage si particulier..

Après s'être confronté à quelques retards dus largement à la pandémie, il a été nettoyé, ainsi que son cadre, par une restauratrice, retrouvant ses couleurs et toute sa fraîcheur,

S'il nous est possible d'ouvrir le Musée du GaM au 17 mai comme nous le souhaitons, nous vous proposons avec plaisir de venir le découvrir au 14, rue du Mont Chauvin.

Une surprenante nouvelle d'un don précédent : le tableau donné par un autre adhérent de notre association, ou certains membres du GAM pensaient «reconnaître» le château de Mâlain, avec certes une vision personnelle de l'artiste peintre, s'est avéré être la copie - ou plus certainement une étude préparatoire - d'une toile actuellement conservée au Musée Magnin à Dijon. Peint par Jules Coignet (1798-1860), il a pour titre Paysage (Site de Bretagne). Il s'agit de la représentation de La Roche Maurice (Finistère) <http://larochemaurice.fr/chateau/> et des ruines de son château datant de 1260.

Il n'en demeure pas moins remarquable à nos yeux, nous continuons notre enquête et vous tiendrons au courant.

Pensez à nous rejoindre, les jeudis tout au long de l'année pour entretenir le château, les dimanches après midi pendant la belle saison pour assurer les permanences du musée, la première semaine du mois de juillet pour un possible chantier participatif.

Dites-nous ce dont vous rêvez pour assurer l'avenir du Château de Mâlain. Soutenez notre association en adhérant. Venez nous rencontrer.

Nous vous attendons.

Pour le GAM, son président Guy Delorme



Le peintre Jules Coignet (1798-1860)

Crédit photos

crédit commons.wikimedia.org



Eleveuse de brebis

Comment es-tu arrivée à Mâlain ?

Je suis arrivée en Côte-d'Or pour travailler dans une association qui s'occupe de conserver des variétés de blé ancien. Je travaillais avec des agriculteurs et notamment des paysans boulangers et j'ai rencontré Cyril Beaulieu. Il y avait aussi un projet avec Agrosup Dijon et Manuel Blouin. C'est comme ça que j'ai entendu parler de ce qui se faisait à Risomes, je suis venue aux AG, j'ai trouvé que la dynamique était super et j'ai adhéré au projet.

Tu viens de Gironde, tu as fait des études là-bas, en rapport avec l'agriculture ?

Non, j'ai fait des études de sciences politiques à Bordeaux et au Maroc, donc rien à voir, mais je cherchais à bosser dans le monde agricole dans une association engagée, un peu militante qui me plaisait. J'avais fait un stage à la Confédération paysanne, je sortais des études et j'avais envie de découvrir d'autres endroits. A 23 ans, j'ai été prise sur un poste à côté de Dijon.

Avais-tu déjà un projet d'implantation en arrivant ici ?

Pas particulièrement, pas précis en tout cas. Je sentais que j'avais envie de m'installer et que j'adorais écouter des paysans parler de leur installation, ça me parlait beaucoup. Mais je suis pas arrivée en me disant un jour « je m'installerai en brebis laitière et je ferai du fromage ». Ce n'était pas un projet tout tracé. C'est plutôt en arrivant ici, avec la dynamique qu'il y a sur le lieu, puis les paysages : j'ai trouvé le cadre génial, et il manquait des brebis.

C'est vraiment l'étude de la dynamique du lieu et de Risomes qui t'ont fait penser aux brebis ?

Oui, mais aussi à cause de mes expériences passées.

Je n'étais pas très loin du Pays Basque, j'étais partie en stage dans la Drôme où il y avait aussi

des brebis et du fromage. En arrivant, j'ai compris qu'ici, faire et vendre du fromage, ce n'était pas impossible. J'ai décidé de faire une formation.

Un BPREA, c'est un Brevet professionnel Responsable d'entreprise agricole à Château-Chinon, dans le Morvan. J'ai choisi cette formation qui était spécialisée en agriculture biologique et comportait beaucoup de stages. C'est vraiment une formation pour adultes en reconversion, on y apprend à gérer une entreprise agricole, s'occuper de la comptabilité, il y a de la théorie mais aussi beaucoup de pratique.

Tu as aussi fait du woofing, tu peux nous expliquer comment ça marche ?

C'est une association à laquelle tu adhères et, via leur site internet, tu cherches des fermes en France et à l'international (et ça existe aussi pour d'autres activités) dans lesquelles tu es logé et nourri, en échange de 3h ou 4 h par jour de travail à la ferme. Ça permet de découvrir les activités, d'observer les agriculteurs, de participer aux tâches de la ferme et surtout de mettre à l'épreuve ton envie de devenir agriculteur. Moi, ça m'a permis de choisir la race de brebis que je voulais, la basco-béarnaise, plus rustique, qui ne craint pas le froid et que l'on peut traire à la main.

Ce choix de métier a été bien accueilli par ton entourage ? Ta famille ?

Oui. Entre le GFA, Cyril et Jean-Marc Boillot qui transmettait sa ferme, avec l'ancienne stabulation et les prés, tout le monde m'a soutenue et le cadre était hyper sécurisant. Mes parents sont agriculteurs donc c'est mitigé. A la fois, ils sont contents de voir que j'ai envie de faire ce qu'ils faisaient et que donc, d'une certaine manière, j'ai aimé mon enfance et ce qu'ils m'ont transmis. A la fois, ils savent que c'est aussi un mode de vie, surtout l'élevage, où tu n'as pas de vacances, tu ne te rémunères pas très bien... donc il y a toujours un peu d'inquiétude. Ils se disent « elle a fait 5 ans d'études et au final elle va élever des brebis ». Ils voyaient un peu l'ascenseur social mais en réalité ils ne sont pas déçus parce qu'ils voient que je fais ce que j'ai envie de faire.

Depuis combien de temps es-tu installée ?

J'en suis à ma deuxième saison, une saison allant de mars à octobre. Les brebis sont arrivées le 24 novembre 2021.

Pour ceux qui ne connaissent pas, comment se déroule la saison ?

D'octobre à mars, les brebis sont en gestation. A partir de fin février, on part dans le pré qui est derrière le château et c'est là-bas qu'elles mettent bas. Le premier mois, les agneaux restent avec les mamans, ils tètent toute la journée, donc là je ne touche pas au lait, je leur apprend à monter sur le quai de traite. A partir du mois d'avril je commence à séparer les agneaux la nuit, comme ça, moi le matin j'ai du lait et eux la journée, ils sont encore avec les mères. Je commence à faire du fromage à ce moment-là. Six mois après la naissance j'amène les agneaux mâles à l'abattoir et je vends la viande. Les brebis sont dehors toute la journée, de mars à novembre et je traie avec un petit quai de traite mobile à la main. Puis en octobre, je les ramène à la bergerie où elles passent l'hiver. D'octobre à novembre, j'amène les deux béliers pour la reproduction, sinon ils sont séparés.

Où est-ce que tu as appris à faire les fromages ?

J'ai fait une formation un peu spéciale. Fromagerie à Davayé, en Saône-et-Loire. Eux, ils sont spécialisés chèvres, j'ai pu me former sur la partie théorique et puis pratique. Cela reste un métier d'artisanat, donc tu apprends beaucoup en pratiquant, j'ai encore beaucoup de choses à apprendre.

Et les fromages, où les fais-tu ?

A la bergerie, il y a une fromagerie. J'ai acheté un bungalow avec un caisson séparé, entièrement équipé pour l'affinage et un groupe froid pour réguler la température.



On dit qu'il est très compliqué de trouver des jeunes qui reprennent des fermes, tu leur dirais quoi pour les convaincre ?

C'est un métier génial parce que tu es relativement libre dans tes horaires et dans tes choix. Ça a vraiment du sens parce que tous les jours tu fais à manger pour toi et pour les gens qui habitent autour de toi, tu peux vendre du fromage ou même le faire déguster ou l'offrir à des gens du village et ça c'est quand même assez concret.

Après c'est dur, c'est sûr qu'il ne faut pas se mentir ou se voiler la face, surtout en élevage où tu travailles tous les jours mais c'est un mode de vie qui est génial et on a un cadre de travail incroyable.

Quels sont tes produits et où peut-on les trouver ?

A la Tourniquette, et puis il y a des AMAP autour à Fleurey, à Pouilly, et une à Dijon aussi. En plus on a lancé la vente à la ferme. Tous les samedis matins de 10h00 à 12h00 à la bergerie. On vend mes fromages mais il y a aussi les produits des autres producteurs de Mâlain, donc les biscuits de Julie, la viande de cochon d'Emilien, les légumes des maraîchers. Que des produits de Mâlain pour les gens de Mâlain !



Véritable moteur de la vie culturelle à Mâlain

Originaire de Sens, Francis Orzel est une figure importante pour la vie culturelle de notre village. D'abord, en tant qu'enseignant en école maternelle puis comme conseiller municipal mais aussi comme membre actif dans différentes associations culturelles comme les peintres de la Vallée de l'Ouche et maintenant le GAM.

Comment es-tu arrivé à Mâlain ?

La première fois c'était dans les années 70, lors d'une sortie en prépa pour visiter la faille, mais ça ne m'avait pas marqué plus que ça. C'est quelques années plus tard, quand je travaillais dans l'Auxois que j'ai commencé à participer aux fouilles à Alesia ce qui m'a amené plusieurs fois à visiter Mediolanum.

J'ai beaucoup aimé la campagne ici, et après dix ans dans la plaine de Saône j'ai voulu revenir. J'ai donc trouvé une maison à Mâlain et un poste à Somberton. Mais j'ai toujours préféré habiter dans le village où je travaille et être plongé dans le milieu où évoluent les élèves. Alors, dès que la deuxième classe de maternelle s'est créée, j'ai sauté sur l'occasion.

Pourquoi Mâlain en particulier ?

Parce que c'est riche d'histoire, c'est un très beau village, il y a quelque chose en plus ici.



Une convivialité grandissante, grâce notamment au dynamisme associatif, comme par exemple la Fête des Sorcières et à la politique culturelle municipale. L'urbanisme aussi joue un rôle important. Avoir évité la création de gros lotissements fait que les nouveaux habitants sont de suite accueillis et impliqués dans la vie du village.

C'est ce qui t'a poussé à devenir conseiller municipal ?

C'était surtout par curiosité, je voulais comprendre comment fonctionne une municipalité. Ce qui m'intéressait le plus c'était l'animation, la création d'événements. J'étais au pôle humain et à la commission culture de la Communauté de Communes. Je participais à la mise en place de nombreux événements, comme le Festival des enfants à Agey ou des représentations théâtrales. J'étais à ma place.

C'est donc un peu grâce à toi si nous avons un superbe festival de théâtre amateur ?

C'est Arnault (Lemaire) qui a eu l'idée du festival, après avoir vu que je connaissais pas mal de monde dans le théâtre amateur et que les différentes représentations que j'avais proposé avaient eu du succès. Maintenant je m'occupe de la programmation du Festi'valouche.

Tu as aussi fait du théâtre ?

Oui, dans les années '80/90, j'aimais bien mais je n'étais pas très bon, j'en ai fait le temps de découvrir. Ça m'a donné la possibilité d'avoir un regard plus objectif sur le jeu et la mise en scène d'un spectacle.

On peut te considérer comme un moteur pour la vie culturelle de notre village, est-ce que cela se reflétait aussi dans l'enseignement ?

Oui, quand c'était possible on faisait intervenir des artistes, surtout des plasticiens. On organisait des animations et des sorties dans des musées et on a même participé avec un artiste à la création d'une mallette pédagogique autour de l'art.

Enseignant, passionné de théâtre mais surtout peintre. Quand et comment as-tu commencé la peinture ?

En étant gamin je faisais de la peinture et de la sculpture, puis à l'époque de l'école normale j'ai fait un mois et demi d'hôpital et pour m'occuper j'ai repris à dessiner. Mais j'ai commencé à peindre sérieusement à l'âge de 30 ans. D'abord l'aquarelle, des dessins archéologiques pour des publications et ça s'est diversifié après avec l'utilisation d'autres matériaux comme le bois ou le carton, ou différentes techniques comme par exemple la projection d'encre avec l'aérographe à bouche.

Tu fais partie de différentes associations de peintres ?

Oui, quand je suis arrivé à Mâlain, je me suis rendu compte qu'il y avait plusieurs personnes qui peignaient. J'ai donc fait passer un mot dans le bulletin municipal pour leur proposer d'organiser une exposition à la salle des fêtes. Nous étions 15. Alors nous nous sommes réunis avec d'autres artistes de Pont-de-Pany et nous avons monté l'association des Peintres de la Vallée de l'Ouche. Je fais aussi partie d'une autre association à Beaune et une à Dijon qui s'appelle 13+. C'est avec eux que j'organise ma prochaine exposition personnelle au Rez-de-Jardin à Fontaine-les-Dijon du 5 au 29 mai.

C'est aussi avec eux que tous les ans au mois de septembre on organise l'ouverture des ateliers. Ce qui permet aux visiteurs de découvrir les ateliers et les techniques des artistes membres de l'association. Cette année j'inviterai chez moi le photographe Jean-Philippe Jarlaud et un autre artiste peintre qui exposera dans mon salon.

Aujourd'hui, tu fais partie du conseil d'administration du GAM. Un retour à ta passion pour l'archéologie ?

En partie, mais c'est plutôt à la suite d'une exposition au château pour les journées du patrimoine, à la demande d'Henri Germain. Nous étions trois peintres à exposer dans la salle d'exposition et la journée s'est très bien passée. J'ai adhéré d'abord en tant que membre et au dernier renouvellement du conseil j'ai voulu m'engager plus, et rentrer dans cette nouvelle équipe qui, aux cotés de la municipalité et de la CCOM, promet de belles avancées. Pour moi l'objectif est aussi de mener des projets d'expositions au château. La première va avoir lieu pour les journées du patrimoine, au mois de septembre, avec deux sculptrices, une peintre et moi.

Pour voir quelques oeuvres de Francis Orzel et rester informés sur ses actualités :

facebook.com/francis.orzels

francisorzel.blogspot.com

EXPOSITION
LE
REZ-DE-JARDIN

Francis Orzel

Du 5 au 29 mai 2023

Ouverture de 10h à 18h
Les vendredis, samedis, dimanches
Et lundi 29 mai



LE
REZ-DE-JARDIN
11 rue d'Artois
21121 Fontaine-lès-Dijon

Entrée libre



→ Nouveau portail des bibliothèques

Le réseau des bibliothèques sur le territoire, c'est 9 bibliothèques, 89 bénévoles et depuis un mois, un catalogue commun en ligne accessible dans son intégralité, par un tout nouveau portail dédié. 38 000 références sont donc à votre portée, il suffit de vous inscrire gratuitement dans une des bibliothèques.

Pour rappel, le réseau de bibliothèques a pour vocation de faciliter l'accès aux livres et à la culture sur l'ensemble du territoire, à la fois en mutualisant les fonds documentaires, et en organisant des animations.

Vous aimez la lecture et avez envie de faire vivre la lecture sur votre territoire ? Vous avez un peu de temps ? Rejoignez le réseau des bénévoles !



→ Programmation estivale, office de tourisme et château de Mâlain

Avec le retour du printemps, la Communauté de Communes lance les festivités et propose une programmation estivale haute en couleurs ! Au programme : des ateliers (bière, moutarde ou créatif), des concerts dans les églises, des soirs de marché avec concerts et bals trads, des balades et visites à la découverte du territoire, des siestes acoustiques, des trails ... de quoi se divertir entre Ouche et Montagne !

Le Château de Mâlain accueille, pour la 2e saison, l'office de tourisme du territoire. Le château est ouvert de Pâques à la Toussaint (horaires d'ouverture à retrouver en ligne) et des visites guidées sont organisées tous les dimanches à 15h00 et 16h30 entre le 21 mai et le 17 septembre. Découvrez le tout nouveau flyer du Château réalisé par la CCOM avec le GAM et la commune de Mâlain.

Des animations seront proposées au Château et dans le village avec notamment des ateliers créatifs avec l'artiste Colin Gravot, une exposition photo Côte-d'Or Pix, une balade qui raconte « 2 000 ans d'histoire » et une balade musicale.

→ Projets d'éducation artistique et culturel

La CCOM a signé le 12 mai dernier la Convention Territoriale de Développement Culturel sur le site gallo-romain de Mediolanum. Cette convention permet de prolonger le développement de projet d'Education Artistique et Culturel sur le territoire et initié dès 2020.

Cette année deux classes du village sont concernées.

La classe des GS de Nadège HUZ accueille depuis janvier dernier le musicien Patryk LORY et le photographe Thomas JOURNOT pour un projet musical et photographique qui permet de réinterroger la photo de classe. Une création visuelle et sonore est en cours de préparation et les travaux seront présentés aux parents d'ici la fin de l'année.



La classe des CM1 et CM2 de Nicolas BENETON participait aux Jeux Olympiques de Mediolanum qui se sont déroulés les 11, 12 et 13 mai dernier. Auparavant des interventions dans les écoles ont permis de préparer les athlètes à ces JO avec une série d'ateliers et jeux permettant de découvrir le monde gallo-romain, l'archéologie mais aussi la numismatique. En effet, les enfants ont dessiné des pièces de monnaies avec une face commune représentant un animal fantastique et sur la face un personnage célèbre, héros ou pourquoi pas un autoportrait. Les monnaies ont ensuite été utilisées sur site pour participer aux activités proposées et attention, petite difficulté, le calcul se fait en chiffres ... romains !



→ Recyclerie/ressourcerie

La recyclerie, c'est un lieu à imaginer avec les habitants et acteurs du territoire, où tout est possible : réparation et vente de produits d'occasion, ateliers pour réparer soi-même, valorisation et transformation d'objets usagers (upcycling !), événements conviviaux (café, concerts, etc.), location de matériel et d'outils...

La Communauté de Communes, accompagnée par le Pôle d'Économie Solidaire 21, poursuit actuellement la démarche pour affiner le projet et sa faisabilité. 6 ateliers se sont déroulés d'octobre 2022 à mars 2023 afin de réfléchir concrètement à la gouvernance, au lieu, aux moyens, aux activités...

Le projet prend forme. Le 23 avril dernier, un stand présentant le projet s'est tenu à l'occasion de « La Belle Journée » à Mâlain. L'occasion d'échanger avec les visiteurs et de « recruter » quelques futurs participants.

Prochain objectif : créer un collectif pour travailler sur les statuts de la future association et mettre en place des actions. Rendez-vous en juin pour constituer ensemble cette nouvelle association et participer à cette aventure humaine.

Le projet vous intéresse ? Vous voulez en savoir plus et peut-être vous investir dans le projet ? Contactez-nous !

→ Enfance/Jeunesse

La rentrée 2023-2024, c'est déjà demain ! Déposez le dossier d'inscription de votre enfant, ouvrant droit aux réservations périscolaire/extrascolaire/accueil ados, sur le Portail Enfance-Jeunesse jusqu'au 29 mai. Passé ce délai, votre demande sera traitée en septembre. Les réservations ouvriront avant l'été. La date sera communiquée prochainement.

Les vacances d'été se rapprochent également à grands pas : ouverture des réservations le 22 mai. Pour les vacances d'été, les enfants seront de nouveau accueillis sur un seul site : l'accueil de loisirs de Sombernon, rue Ferdinand Mercusot.

Modalités de réservation :

- 3 jours minimum/semaine
- 4 semaines maximum réservables sur les 2 mois, par enfant.

→ Tarif de l'eau

Lors du Conseil Communautaire d'avril dernier, les élus du territoire ont acté l'augmentation du tarif de l'eau pour les 22 communes de l'ex-CCVO et celles qui géraient leur service d'eau en régie communale.

Il passera donc de 1.706€/m³ à 3.016€/m³, à compter du 1er juillet 2023.

Les raisons de cette décision : l'obligation d'assurer la convergence de tarifs (différents auparavant entre les deux anciennes Communautés de Communes) mais surtout remettre en état les réseaux très anciens et dégradés.

Chaque habitant a reçu courant mai une note d'information expliquant l'impact de l'augmentation du tarif sur la facture et les raisons de ce choix.

→ Déchèteries et stockage de déchets inertes : évolution au 1^{er} juin

Les horaires des déchèteries évoluent pour s'adapter à la fréquentation :

- Sombernon : ouverte le mercredi de 9h à 12h et fermée de 14h à 17h
- Velars-sur-Ouche : fermée le mercredi matin.

Retrouvez l'intégralité des horaires en ligne.

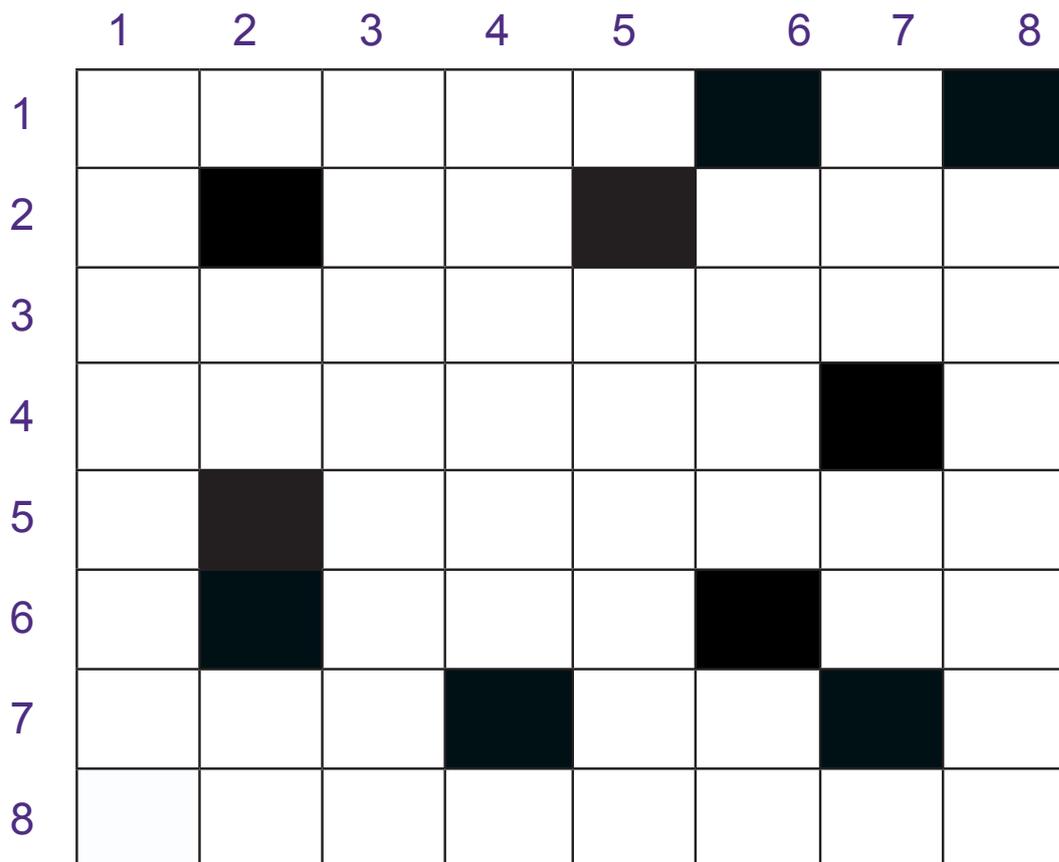
Autre évolution concernant les déchets inertes (béton, briques, tuiles, gravats, terre végétale) : pour des raisons réglementaires, l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de Sombernon fermera ses portes aux particuliers et aux professionnels.

Pour les particuliers, les déchets inertes devront donc être déposés dans l'une des 4 déchèteries du territoire.

Pour les professionnels, ils pourront être déposés à la Déchèterie professionnelle, 172 route de Langres à Dijon.

Vous voulez être informés sur l'actualité et les projets de la CCOM :

- Suivez le compte Facebook « CCOucheMontagne »
- Ou consultez le site communautaire : ouche-montagne.fr



HORIZONTALEMENT

1. Le Mont Blanc les domine
2. Aux extrémités d'un torrent alpestre affluent de l'Isère ; Métal
3. Ville de Savoie bien connue des skieurs;
4. Parfois un rocher s'.....
5. Un des plus hauts col des Alpes
6. Se met à table ou partie d'un match de tennis ; Note de musique
7. Vieux bourg des Alpes-Maritimes au dessus de Nice ; Pronom personnel
8. Ville des Alpes de Haute-Provence

VERTICALEMENT

1. Ces Gaulois habitaient dans le Massif Central
2. Note moyenne à l'école; Zone industrielle
3. Habitantes des Basses-Pyrénées
4. Passage entre deux biefs d'un canal
5. Ville des Pyrénées Orientales
6. Torrent alpestre aux gorges pittoresques; Fin d'infinif
7. Pic des Pyrénées (2612 mètres) Initiales d'un département alpin.
8. Département français d'Outre-mer très montagneux

→ C.OÙ.ÇA ?

par Jacques Douay



La curiosité et la beauté sont dans les yeux de ceux qui regardent.. Avec ce quiz « PHOTO »... découvrez ou redécouvrez votre village et ses environs, de quoi vous donner envie de les voir en vrai !



1



2



3

Les réponses sur le site internet de la commune : malain.fr - rubrique actualités